



# RAPPORT PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES – UN GLOBAL COMPACT REPORT 2017



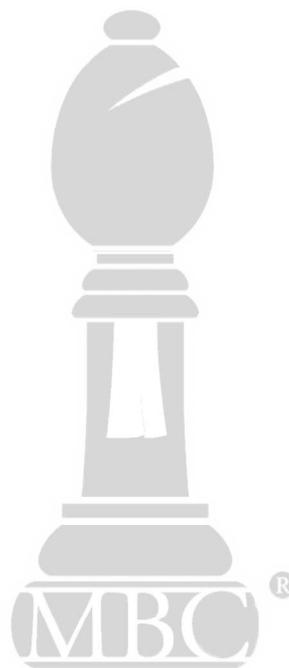
DROITS DE L'HOMME  
CONDITIONS DE TRAVAIL  
ENVIRONNEMENT DURABLE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION  
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (RSE)  
17 OBJECTIFS DES NATIONS UNIES (ODD)





# SOMMAIRE

LETTRE DU PRÉSIDENT	3
NOS VALEURS	6
DROITS DE L'HOMME ET CONDITIONS DE TRAVAIL	8
ENVIRONNEMENT DURABLE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	15
SOUTENIR LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	19
GOVERNANCE ET LEADERSHIP DE LA RSE	22
NOS PROGRÈS 2017	25





# BENKHALIFA Cabinet MBC Inc.

Law Firm

DROIT | STRATÉGIE



H.E. Ban Ki-Moon  
Secrétaire Général  
Nations Unies  
New York, NY 10017  
USA

1002 rue Sherbrooke Ouest  
Bureau #2265  
Tour Scotia 22ème étage,  
Montréal H3A 3L6  
Tél : +1(514) 564-4742  
Fax : +1(514) 564-5844  
m.benkhalifa@mbc-law.com  
www.mbcinc-law.com

Objet : Lettre d'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies

Montréal, le 15 janvier 2018,

Le 8 septembre 2015, le cabinet d'avocats M. BENKHALIFA | CABINET MBC INC avait l'honneur de vous confirmer en tant qu'honorable Secrétaire général, son soutien aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le vendredi 25 septembre 2015, un nouveau Programme historique de développement durable qui s'appuie sur 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) a été adopté à l'unanimité par les 193 Etats membres des Nations Unies. Ce programme a été conçu pour parachever d'ici à 2030 les efforts entamés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Aussi, aujourd'hui, en ce 15 janvier 2018, notre cabinet fait la promotion de **4 ODD** ; à savoir, **les objectifs 3, 13, 15 et 16**. Et ce, dans le cadre de notre contribution à l'effort mondial. En outre, nous réaffirmons que nous avons intégré les **10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies** dans nos méthodes de réflexion et de travail, ainsi que les **21 critères du GC Advanced**.

Depuis la création de notre cabinet, la richesse de notre cœur de métier - qui s'exprime avec la représentation, le conseil et la défense des droits - s'articule autour du professionnalisme de nos équipes et du dévouement envers nos clients, pour leur apporter les solutions adéquates et innovantes qu'ils sont en droit d'attendre. Comme chaque année, notre engagement collectif nous a conduits à inclure dans nos objectifs internes les éléments suivants :

#### DU POINT DE VUE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE :

- **Promouvoir la santé et le bien-être au travail dans les pratiques de management (ODD n°3),**
- Agir dans le respect de nos obligations éthiques et réglementaires dans le cadre de l'amélioration continue et de notre système de management,
- Réduire les risques professionnels et déployer une pratique du dialogue de façon holistique,
- Recruter en incluant les principes de promotion de la Diversité,
- Sensibiliser et former nos collaborateurs et notre personnel à la responsabilité sociétale (RSE),
- **Soutenir les actions ou œuvres sociales, humanitaires et à caractère de préservation de la vie terrestre (ODD n° 15).**

## DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT :

- Adopter des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD n°13),
- Promouvoir la valorisation et le recyclage de nos déchets,
- Inclure dans notre développement d'affaires les solutions réduisant les impacts sur l'environnement par le biais des nouvelles technologies,
- Optimiser notre consommation d'énergie.

## DU POINT DE VUE DE LA QUALITÉ ET DU PRINCIPE D'AMÉLIORATION CONTINUE :

- Rationnaliser et standardiser les meilleures pratiques, en les faisant évoluer positivement contre la force de l'habitude et de l'inertie,
- Entretenir des relations durables avec les parties-prenantes de nos territoires,
- Faire de la relation-clients une préoccupation constante de notre cabinet,
- S'appuyer sur les bonnes pratiques et sur la rigueur du code de déontologie des avocats pour animer notre pôle gouvernance et pour former nos équipes à l'esprit de paix, de justice et d'institutions efficaces (ODD 16),
- Proposer le meilleur service en créant de la valeur ajoutée à nos clients.

De plus, notre cabinet promeut le développement durable et la responsabilité sociétale dans toutes les démarches qu'il entreprend. Que ce soit avec nos partenaires ou nos clients, nous adoptons une approche transversale qui vise la réussite, aussi bien du cabinet que celle des clients partenaires et qui a aussi pour objectif la préservation de l'environnement, afin de laisser un monde en santé et durable dans lequel les générations futures pourront s'épanouir.

Que ce soit avec nos partenaires ou nos clients, nous adoptons une approche transversale qui vise la réussite, aussi bien du cabinet que celle des clients et partenaires et qui ont aussi pour objectif la préservation de l'environnement.

Pour nos progrès 2017, notre cabinet se félicite, ainsi que ses partenaires de toutes les régions du monde qui ont travaillé de façon concertée pour accomplir des progrès significatifs et mesurables au cours de cette année, de la mise en œuvre et de la stratégie qui a conduit à la création de la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix (JIVEP). En effet, face à la complexité des enjeux et à la portée mondiale de son projet auprès de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, AISA ONG Internationale a fait appel à notre cabinet, membre du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact), qui est reconnu pour son expertise dans le Droit International, les modes alternatifs de gestion des conflits (PRD), le Développement Durable - Responsabilité Sociétale (RSE) et les stratégies de mobilisation, de négociations et d'accompagnement, en réseaux, des organisations dans les procédures auprès de l'Organisation des Nations-Unies (ONU).

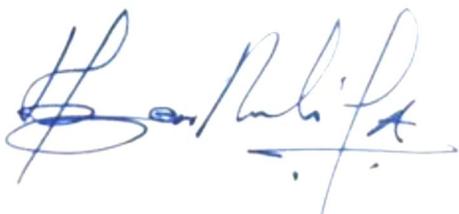
Suite à cette collaboration et aux soutiens massif<sup>1</sup> de la société civile et de nombreux Etats-membres de l'ONU, la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix (JIVEP) a été adopté le 8 décembre 2017, par consensus, par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

<sup>1</sup> <https://www.algerie1.com/societe/vivre-ensemble-soutien-massif-de-la-societe-civile-mondiale-a-linitiative-de-cheikh-bentounes>  
<http://djanatualarif.net/evenements-3/journee-internationale-vivre-ensemble-paix/>  
<https://www.la-croix.com/Religion/Islam/LONU-adopte-Journee-internationale-vivre-ensemble-paix-promue-soufis-2017-12-15-1200899820>  
<https://www.un.org/press/fr/2017/ag11989.doc.htm>  
<http://djanatualarif.net/evenements-3/journee-internationale-vivre-ensemble-paix/>  
<http://djanatualarif.net/blog/2017/11/13/vivre-ensemble-soutien-massif-de-societe-civile-mondiale-a-linitiative-de-cheikh-bentounes/>  
<https://www.dzairnews.com/articles/liberte-contribution-vivre-ensemble-un-statut-consultatif-special-a-l-onu>

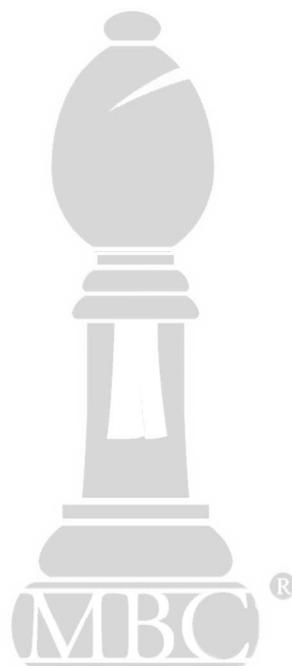
La résolution représente quelques-unes des réalisations qui contribue à l'effort mondial pour les 17 ODD, notamment l'objectif n° 16 et la culture de paix, partout dans le monde.

Tous nos succès sont le résultat d'un engagement et d'efforts concertés de diverses bonnes volontés. Notre mission dans le cadre de ce projet de promotion active pour le vivre ensemble et la paix, nous a permis de fortifier nos partenariats et alliances pour progresser davantage dans nos objectifs de responsabilité sociétale. Nous avons été à l'écoute de tous nos partenaires et avons appris d'eux et tirer parti de leurs efforts collectifs, pour obtenir des résultats et opérer une amélioration continue et un changement durable.

Me Mohamed Benkhalifa, PhD, CEO,  
Avocat au Barreau du Québec (Canada) et de Paris (France).  
Coach ICF.



BENKHALIFA CABINET | MBC INC.



---

<http://www.aisa-suisse.ch/actualites/items/la-journee-internationale-du-vivre-ensemble-en-paix-adoptee-par-lonu-8-12-2017.html>  
[https://www.saphirnews.com/L-ONU-adopte-la-Journee-internationale-du-vivre-ensemble-en-paix\\_a24745.html](https://www.saphirnews.com/L-ONU-adopte-la-Journee-internationale-du-vivre-ensemble-en-paix_a24745.html)  
<https://www.pressreader.com/france/nice-matin-cannes/20171218/281809989251866>  
<http://the-dissident.eu/journee-internationale-vivre-ensemble-entre-rassemblement-paix-tolerance/>



# NOS VALEURS

## L'EXCELLENCE

Agissant uniquement avec des collaborateurs reconnus pour leurs savoir-faire, le Cabinet propose son activité de conseil dans les principaux domaines du droit des affaires, de la mobilité internationale, du droit de l'immigration et du Développement Durable.

## LA VISION

La diversité de ses membres et de ses compétences favorise la créativité stratégique au sein du Cabinet et assure la synergie nécessaire à la mise en place de solutions innovantes, gages de qualité et de résultats. « *Savoir-faire... Différence* » est le mot d'ordre du Cabinet, qui s'applique à le faire avec éthique et dans le respect des engagements du Pacte Mondial des Nations Unies.

## LA RÉUSSITE

Le Cabinet intègre et évalue avec précision les sources multiples d'informations dont il dispose, et présente des suggestions qui aident le Client à prendre la meilleure décision. En permanence en formation, ses membres se renouvellent constamment pour garantir leur efficacité quant à la défense des intérêts du Client, dans le respect scrupuleux des principes de la déontologie.



## L'ÉCOUTE ET LA RÉACTIVITÉ

Par le biais d'une application dédiée, les membres du Cabinet sont facilement joignables. Ils ont accès en permanence à leurs mails et aux dossiers et peuvent travailler en continu, qu'ils soient au Cabinet ou en déplacement. Ils peuvent être contactés de manière simple et confidentielle par le biais de cette interface privilégiée et sécurisée. La qualité du lien est ainsi assurée comme nulle part ailleurs.

## LA PROXIMITÉ

Parce que le Cabinet souhaite développer des liens particuliers de proximité, inscrits dans la durée et le respect mutuel avec chaque Client, il attache une importance primordiale au développement d'une relation de confiance, synonyme de réussite pour les deux parties. C'est pourquoi la structure préserve une approche transversale dans sa stratégie de développement.

## PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES – UN GLOBAL COMPACT

Adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact) est un engagement renouvelé au quotidien par Maître Benkhalifa Cabinet | MBC Inc. pour défendre les 10 valeurs fondamentales affirmées par ce Pacte, lancé au sommet de Davos à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies. Le respect des droits de l'homme et de l'environnement, la lutte contre la corruption et le Développement Durable sont promulgués continuellement par le Cabinet.



# DROITS DE L'HOMME ET CONDITIONS DE TRAVAIL



**3** BONNE SANTÉ  
ET BIEN-ÊTRE





## CRITÈRE 1 : LA COP DÉCRIT L'INTÉGRATION DANS LES FONCTIONS STRATÉGIQUES ET LES UNITÉS OPÉRATIONNELLES

***Donner la responsabilité exécutive de la stratégie de développement durable aux fonctions pertinentes (achats, affaires publiques, ressources humaines, juridique etc.), en s'assurant qu'aucune fonction ne soit en conflit avec les engagements et des objectifs de développement durable.***

M. BENKHALIFA | CABINET MBC INC étant un cabinet d'avocats, tous les acteurs de l'organisation sont des partenaires et adhèrent tous à la politique du cabinet en matière de développement durable dans lequel le cabinet est considéré comme expert.

***Aligner les stratégies, objectifs, et formes d'incitation de toutes les filiales et unités opérationnelles avec la stratégie de développement durable.***

Le cabinet d'avocats M. BENKHALIFA | CABINET MBC INC incite tous ses partenaires et fournisseurs à adopter une stratégie de développement durable. Les partenaires au sein même de l'entreprise qui constituent les différentes unités opérationnelles adoptent tous la stratégie de développement durable en recyclant le carton, les cartouches d'encre pour imprimantes, en évitant les gobelets jetables pour l'eau et le café et doivent se conformer aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

***Attribuer la responsabilité en matière de développement durable à un individu ou un groupe dans chaque unité ou filiale.***

Dans le cabinet d'avocats M. BENKHALIFA | CABINET MBC INC, chaque partenaire se représente lui-même et n'est affilié à aucune unité ou filiale. Ainsi, chacun d'entre eux porte lui-même la responsabilité en matière de développement durable. La responsabilité en termes de partenariats se fonde sur une charte qui introduit dans ses articles l'obligation de se conformer aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et à des politiques intégrant la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).



## CRITÈRE 2 : LA COP DÉCRIT LA MISE EN ŒUVRE DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

***Communiquer les politiques et attentes envers les fournisseurs et les autres partenaires professionnels.***

Le cabinet M. BENKHALIFA | CABINET MBC INC insiste pour que tous les fournisseurs du cabinet aient des bonnes pratiques environnementales. Le fournisseur d'encre du cabinet, Island Ink-jet à Montréal, pour les imprimantes, par exemple, a aussi un programme de recyclage de cartouches usagées.

## CRITÈRE 3 : LA COP DÉCRIT DES ENGAGEMENTS, STRATÉGIES OU POLITIQUES PRÉCIS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

***Engagement de se conformer à toutes les lois en vigueur et de respecter les droits de l'homme internationalement reconnus, partout où l'entreprise opère (Déclaration Universelle des Droits de l'homme etc.).***

Le cabinet M. BENKHALIFA | CABINET MBC INC est un cabinet d'avocats, ainsi, tous les partenaires, étant pour la très grande partie des avocats aux Barreaux de Paris, du Québec ou encore d'Oran, se doivent de respecter les droits de l'homme, conformément à leur formation et aux principes qu'ils défendent. Tous les membres du cabinet s'attachent à respecter la déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions internationales liées à la protection de l'environnement, au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques.

***Déclaration d'engagement intégrée ou séparée pour le respect et le soutien des droits de l'homme, approuvée au plus haut niveau de l'entreprise.***

La direction et tous les partenaires au sein du cabinet s'engagent à respecter et à soutenir les droits de l'homme, comme le veut le code de déontologie de la profession d'avocat ainsi que le code des professions régi par les lois et règlement au Québec et au Canada.



***Déclaration d'engagement disponible publiquement, communiquée en interne et externe à tout le personnel, les partenaires professionnels ou autres parties prenantes***

Une déclaration publique est disponible en interne et en externe dans le code des valeurs explicitement, qui démontre que la défense des droits de l'homme est promulguée continuellement par le cabinet. Ainsi lors de la signature, par chaque membre, d'une entente de confidentialité, une charte éthique est signée en accompagnement obligeant à refuser l'intolérance, le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, le sexisme ou encore toutes formes de discriminations et appelant au partage, à l'esprit de paix et de cordialité.

## **CRITÈRE 4 : LA COP DÉCRIT LES SYSTÈMES DE MANAGEMENT EN PLACE POUR INTÉGRER LES PRINCIPES DES DROITS DE L'HOMME**

***Processus pour s'assurer que les droits de l'homme internationaux sont respectés.***

Toute forme de discrimination au sein du cabinet ne peut entraîner qu'une des deux conséquences : Une formation plus accentuée et profonde des droits de l'homme, ou si le concerné refuse cette formation, la rupture du partenariat avec le partenaire ou le stagiaire en question.

***Sensibilisation interne et formation sur les droits de l'homme pour la direction et les employés***

Les avocats au sein du cabinet sont formés par leur métier à respecter et soutenir les droits de l'homme. Les autres partenaires et stagiaires au sein du cabinet sont formés, quant à eux, et sensibilisés sur les droits de l'homme, afin d'éviter toute forme de discrimination, qu'elle soit religieuse, liée à l'origine, sexuelle, linguistique, politique, sociale ou encore de fortune.



***Processus ou programmes en place pour soutenir les droits de l'homme par le cœur de métier ; investissement stratégique/philanthropique/social ; engagement public ; partenariats et/ou d'autres formes d'action collective.***

La majorité des partenaires au sein du cabinet sont des avocats. Ainsi, leur métier les oblige à soutenir et défendre les droits de l'homme. De plus, le cabinet M. BENKHALIFA | CABINET MBC INC est partenaire de Planète Action21 (PLAC 21) qui est une ONG détenant le statut « Spécial » auprès du conseil économique et social des Nations Unies. Chaque année le cabinet, dans sa politique de philanthropie, choisit et soutient financièrement les organismes à but non lucratif qui soutiennent les droits de l'homme ; et notamment dans les zones défavorisées.

## **CRITÈRE 5 : LA COP DÉCRIT LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS AUX DROITS DE L'HOMME**

***Mécanismes de plainte légitimes, accessibles, réguliers, équitables, transparents, compatibles avec la loi, sources d'apprentissage continu, basés sur l'engagement et le dialogue.***

Le cabinet est composé de partenaires et n'a donc pas de salariés, ainsi, en cas de conflit, les partenaires en discutent eux-mêmes les uns avec les autres afin de régler le conflit. Le cabinet se spécialisant aussi en médiation civile, commerciale et travail, les processus de règlement de conflit y sont bien connus et sont appliqués par les partenaires. De plus, pour les stagiaires, le président est toujours à l'écoute et adopte une politique d'empathie. Étant aussi un médiateur accrédité par le Barreau du Québec et coach certifié ICF, le président Me. Benkhalifa peut aussi avoir recours à son savoir-faire. ***Autres bonnes pratiques établies ou naissantes***

Étant un cabinet d'avocats, le cabinet M. BENKHALIFA | CABINET MBC INC se doit de faire respecter les droits de l'homme au sein et en dehors du cabinet afin de garder son intégrité et sa réputation et son implication par la responsabilité sociétale dans ses cercles d'influence.



## **CRITÈRE 6 : LA COP FORMULE DES ENGAGEMENTS, STRATÉGIES OU POLITIQUES PRÉCIS DANS LE DOMAINE DES NORMES DU TRAVAIL**

*Référence aux conventions internationales pertinentes (Conventions de l'OIT) et à d'autres normes internationales dans les politiques d'entreprises*

M.BENKHALIFA | CABINET MBC INC respecte les règles de l'OIT et déclare publiquement son appui au respect de la législation du travail, conformément aux lois en vigueur au Canada.

## **CRITÈRE 7 : LA COP DÉCRIT LES SYSTÈMES DE MANAGEMENT EN PLACE POUR INTÉGRER LES PRINCIPES RELATIFS AU TRAVAIL**

*Évaluations des risques et impacts concernant les normes du travail.*

Le baromètre de satisfaction interne permet d'évaluer la perception de l'entreprise et son management du point de vue de l'ensemble des collaborateurs par le biais d'une enquête annuelle faite anonymement et basée sur un entretien de développement personnel pour chaque partenaire et stagiaire. De plus, le cabinet a, depuis cette année, mis en place une offre de coaching et de développement personnel pour chaque membre du cabinet.



## CRITÈRE 8 : LA COP DÉCRIT LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS AUX NORMES DU TRAVAIL

*Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère*

Un système de collecte des données qui a été mis en place en 2015 a permis de récolter les retours des collaborateurs et d'organiser de façon précise et officielle un processus d'amélioration continue à la satisfaction et la convenance de chaque partie prenante.

*Audits ou autres mesures pour contrôler et améliorer les normes du travail des entreprises dans la chaîne logistique, en ligne avec les normes du travail internationales.*

L'ONG Planète Action21 (PLAC 21) est la partie tierce qui est garante des politiques des normes du travail du cabinet MBC Inc. Celle-ci, fait un audit annuel remis à la direction pour alimenter le principe d'amélioration continue.

*Autres bonnes pratiques établies ou naissante*

Le cabinet entretient et prend en compte les retours des collaborateurs à des fins de satisfaction interne. Il agit, dans le cadre d'un programme de bonne nutrition en offrant des fruits, in situ, au cabinet et en faisant la promotion du régime méditerranéen préconisé par l'organisation mondiale de la santé, cherchant à contribuer au **troisième Objectif de Développement Durable (ODD)**.



# ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



**13** MESURES RELATIVES  
À LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES





## CRITÈRE 9 : LA COP FORMULE DES ENGAGEMENTS, STRATÉGIES OU POLITIQUES PRÉCIS DANS LE DOMAINE DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

*Référence aux conventions internationales pertinentes et à d'autres dispositifs internationaux (par exemple la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement)*

Le président Me. Benkhalifa et le cabinet M. BENKHALIFA | CABINET MBC INC. poursuivent, avec une volonté ferme d'agir, l'atteinte et le respect du nouveau programme des 17 ODD des Nations Unies. Le cabinet supporte aussi et s'engage à respecter les normes du Pacte mondial des Nations Unies, la déclaration de Rio sur l'Environnement, la déclaration des droits de l'homme, la charte des droits et des libertés de la personne du Québec où se trouve son siège.

## CRITÈRE 10 : RÉFÉRENCE AUX CONVENTIONS INTERNATIONALES PERTINENTES ET À D'AUTRES DISPOSITIFS INTERNATIONAUX (PAR EXEMPLE LA DÉCLARATION DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT)

*Sensibilisation interne et formation sur la gestion durable de l'environnement pour la direction et les employés*

- Tous les membres de l'équipe sont encouragés à :

- Réutiliser les côtés vierges des papiers usagers,
- Faire des photocopies recto/verso,
- Éteindre les appareils électroniques et les lumières,
- Utiliser des tasses et verres personnels,
- Utiliser de la vaisselle réutilisable pour les clients,
- Utiliser les e-mails et les nouvelles technologies et clefs USB autant que possible au lieu de papier afin de partager l'information.



- Achat de fournitures de bureau chez les commerces en proximité du cabinet pour réduire les utilisations de moyens de transports pour les livraisons, afin de réduire l’empreinte écologique.
- Mise en place d’un système qui permet l’extinction automatique de toutes les lumières des bureaux à l’heure de la fin des heures d’activité du cabinet.

## CRITÈRE 11 : LA COP DÉCRIT LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET D’ÉVALUATION EN PLACE POUR L’INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS À L’ENVIRONNEMENT

### *Autres bonnes pratiques établies ou naissantes*

Le cabinet n’a pas de salariés et il est composé de plusieurs partenaires qui respectent tous la déontologie de leur métier. Le président, étant celui qui prend les décisions concernant les politiques du cabinet, celui-ci est toujours à l’écoute de ses partenaires, afin de trouver des solutions collectives avec les équipes et à mettre en place en synergie, afin de réduire l’empreinte écologique du cabinet et lutter contre les changements climatiques. Et ce, dans le cadre de l’engagement du cabinet cherchant à contribuer au **treizième Objectif de Développement Durable (ODD)**.

## CRITÈRE 12 : LA COP FORMULE DES ENGAGEMENTS, STRATÉGIES OU POLITIQUES PRÉCIS DANS LE DOMAINE DE L’ANTI-CORRUPTION

### *Autres bonnes pratiques établies ou naissantes*

Le code de déontologie de la profession d’avocat est appliqué rigoureusement au sein du cabinet et condamne ainsi toute forme de corruption qu’elle soit au sein du cabinet, ou avec les partenaires.

De plus, 100 % de notre comptabilité est en conformité scrupuleuse avec les règles comptables locales ainsi que les obligations fiscales dans l’enregistrement de tous les flux financiers et ce dans le respect de la réglementation au Canada et au Québec.



## **CRITÈRE 13 : LA COP DÉCRIT LES SYSTÈMES DE MANAGEMENT EN PLACE POUR INTÉGRER LES PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

### ***Séparation des pouvoirs en interne pour assurer la cohérence avec l'engagement anti-corruption***

N'ayant pas de salariés, tous les partenaires travaillant au sein du cabinet sont indépendants et la séparation des pouvoirs est automatique en interne.

De plus, l'enregistrement des dépenses et entrées d'argent est tenu par la directrice exécutive et les stagiaires qui se partagent la tâche. La comptabilité finale, quant à elle, est tenue par un comptable expert indépendant du cabinet.

## **CRITÈRE 14 : LA COP DÉCRIT LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS À L'ANTI-CORRUPTION**

### ***Utilisation d'assurance externe indépendante pour les programmes anti-corruption***

L'assurance « Responsabilité professionnelle » requise par le Barreau du Québec est obligatoire pour chaque avocat partenaire du cabinet.

### ***Processus pour gérer les incidents***

Le processus mis en place pour gérer les incidents liés à la corruption est conforme aux lois et règlements du Canada et du Québec et au code de déontologie et de l'éthique professionnelle du Barreau du Québec.



# SOUTENIR LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE





## CRITÈRE 15 : LA COP DÉCRIT LES CONTRIBUTIONS DU CŒUR DE MÉTIER AUX OBJECTIFS ET PROBLÉMATIQUES PLUS LARGES DE L'ONU

### *Aligner la stratégie du cœur de métier avec un ou plusieurs Objectifs des Nations Unies pertinents*

À travers l'organisation PlanèteAction21 (PLAC 21) pour laquelle le cabinet donne des contributions annuellement, nous mettons tout en œuvre afin de lutter contre la faim et l'extrême pauvreté, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile et préserver l'environnement et un engagement ferme à la promotion de 4 Objectifs de Développement Durable (ODD) à savoir les **troisième, treizième, quinzième et seizième Objectif de Développement Durable (ODD)**.

## CRITÈRE 16 : LA COP DÉCRIT DES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES SOCIAUX ET DE PHILANTHROPIE

### *Rechercher des investissements sociaux et des contributions philanthropiques liés au cœur de métier ou au contexte opérationnel de l'entreprise, en tant que partie de sa stratégie de développement durable*

Via le **Pro Bono**, le cabinet M. BENKHALIFA | CABINET MBC INC aide les personnes non-fortunées ou démunies à se défendre juridiquement à hauteur de **10 bénéficiaires par année**, sans qu'elles doivent s'acquitter de la totalité des honoraires demandés à un client régulier ou encore en ne payant que les frais de dossier.

Le cabinet a aussi une politique de formation des jeunes et de la relève dans le développement durable à travers des stages offerts au sein même du cabinet.



## CRITÈRE 17 : LA COP DÉCRIT UNE PRISE DE POSITION ET UN ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE POLITIQUE PUBLIQUE

***Engagement public sur l'importance d'agir sur un ou plusieurs objectif(s)/thème(s) des Nations unies.***

Le cabinet M. BENKHALIFA | CABINET MBC INC s'engage dans la promotion de la diversité culturelle et du rapprochement des peuples et des cultures, notamment les peuples autochtones au Canada. Le président est personnellement impliqué car il fait partie du comité éditorial des « *Lys de la Diversité du Québec* » qui est un organisme reconnu au Québec et qui décerne des prix pour la promotion des talents de la Diversité.

## CRITÈRE 18 : LA COP DÉCRIT DES PARTENARIATS ET UNE ACTION COLLECTIVE

***Développer et implémenter des partenariats avec des organisations publiques ou privées (entités des Nations Unies, Gouvernement, ONG ou autres) sur le cœur de métier, les investissements sociaux et/ ou « advocacy »***

Le cabinet M. BENKHALIFA | CABINET MBC INC est en partenariat avec le cabinet parisien Miguérès Moulin qui est lui aussi membre du Pacte mondial des Nations Unies. Ce partenariat vise, entre autres, à l'incubation de talents étrangers dans le développement durable et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au Québec.



# GOUVERNANCE ET LEADERSHIP DE LA RSE





## CRITÈRE 19 : LA COP DÉCRIT L'ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTION

***Le PDG délivre un engagement public explicite, démontre un leadership personnel concernant la RSE et l'engagement envers le Global Compact***

Le président s'engage publiquement sur son support au Pacte mondial des Nations Unies et prend position régulièrement lors de conférences, discours ou encore lors de réunions sur la promotion de la Diversité, l'égalité, l'atteinte des 17 ODD et les enjeux du développement durable.

***Le Président promeut des initiatives améliorant la durabilité du secteur d'activité de l'entreprise et conduit le développement de standards pour l'industrie***

Le président promeut continuellement les principes du Pacte mondial des Nations Unies et l'importance de l'implémentation de programmes de développement durable. Le président pousse aussi ses partenaires à adhérer aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et à adopter des initiatives pour le développement durable. En outre, il initie à la démarche de l'ISO 26000 qui promeut la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

## CRITÈRE 20 : LA COP DÉCRIT L'ADOPTION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA SURVEILLANCE

***Le Conseil d'administration (ou équivalent) assume la responsabilité et la surveillance de la stratégie et de la performance à long terme de la RSE***

Le président s'engage publiquement à la transparence quant aux programmes implémentés de RSE et de développement durable et veille à accompagner ses clients dans leur politique de développement durable ainsi que leur politique environnementale.



## CRITÈRE 21 : LA COP DÉCRIT L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

### *Autres bonnes pratiques établies ou naissantes*

Une clause de médiation, une clause compromissoire ou encore une clause de développement durable se retrouve dans les contrats signés avec les partenaires ainsi que les clients-entreprises, assurant par la même l'échange d'expérience et les bonnes pratiques.





NOS  
PROGRÈS  
2017  
MBC®



Pour l'année 2017, notre cabinet, a concentré ses efforts, en vue de progresser sur l'Objectif du Développement Durable n°16 aux fins de contribution à la culture de paix, avec le projet de résolution des Nations Unies pour la création de la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix (JIVEP).

## Nos apports :

Mise à disposition de l'expertise en la matière de notre cabinet pour contribution à l'effort mondial sur les 17 Objectifs du Développements Durables (ODD), notamment l'ODD n°16.

## Notre partenaire :

AISA ONG Internationale



## Nos actions :

**Pour le compte de notre partenaire, en pro-bono :**

- Proposition d'une stratégie, d'une introduction, d'une résolution pour la création d'une Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix (JIVEP) ;
- Rédaction d'une note stratégique d'opportunité :

Cette note d'opportunité centrée sur la création d'une Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix (JIVEP) contribue à la logique de développement durable défendue par les Nations Unies, autour de cinq thématiques :



1. Paix et Vivre-Ensemble ;
  2. Terrorisme, Prévention de la radicalisation, Sécurité et Vivre-Ensemble ;
  3. Développement Durable, Bien-être et Vivre-ensemble ;
  4. Éducation, Mondialisation, Nouvelles technologies et Vivre-ensemble ;
  5. Diversité culturelle, Inclusion sociale, économique, culturelle et Vivre-ensemble.
- Coaching et encadrement pour l'organisation du Workshop le 19 mai 2017 à l'UNESCO autour du Vivre Ensemble et des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) ;
  - Animation, coaching et encadrement du groupe des rédacteurs lors du Workshop du 19 mai 2017 ;
  - Rédaction de la Déclaration de Paris du 19 mai 2017 instituant la création du réseau « Synergie 17 ODD » et appelant officiellement les États membres à soutenir le dépôt d'une résolution à l'Assemblée Générale des Nations Unies pour la création d'une Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix (JIVEP) ;
  - Animation en réseaux, renforcement du leadership de l'organisation et représentation auprès des réseaux onusiens, de la société civile, des délégations et ambassades auprès des Nations Unies à New-York ;
  - Participation à la rédaction de la note conceptuelle liminaire aux consultations avec les états membres des Nations Unies sur le projet de résolution à déposer à l'Assemblée Générale des Nations Unies ;
  - Participation à la rédaction du projet de résolution de la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix (JIVEP) déposé pour avis lors des consultations avec les États-membres des Nations Unies ;



- Accompagnement et suivi en Assemblée Générale, avant, après et lors du dépôt de la résolution adoptée par consensus, le 8 décembre 2017, par tous les États-membres des Nations Unies ;
- Appel de Cannes du 31 décembre 2017, lancé pour la mobilisation du réseau « Synergie 17 ODD », aux fins de célébration tous les 16 mai de la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix (JIVEP), en actions simultanées au niveau mondial sur les cinq continents.



# DÉCLARATION DE PARIS

PARIS (France), LE VENDREDI 19 MAI 2017

## JOURNÉE INTERNATIONALE DU VIVRE ENSEMBLE



Association Internationale  
Soufie Alawiyya | **ONG**

Contribution à l'effort mondial pour l'atteinte des 17 objectifs de développement



**OBJECTIFS** DE DÉVELOPPEMENT  
**DURABLE**

17 OBJECTIFS POUR TRANSFORMER NOTRE MONDE

Contribution à l'effort mondial pour l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable  
« Éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous »

PARIS (France), LE VENDREDI 19 MAI 2017

**PRÉAMBULE**

**Considérant** la Charte des Nations Unies - 1945,

**Considérant** la Convention des Nations Unies sur les droits politiques de la femme - 1952,

**Considérant** la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale - 1963,

**Considérant** la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - 1979,

**Considérant** la Déclaration sur l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction - 1981,

**Considérant** la Déclaration des Nations Unies sur la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationale - 1982,

**Considérant** la Déclaration des Nations Unies sur le droit des peuples à la paix - 1984,

**Considérant** la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement - 1992,

**Considérant** la Déclaration des Nations Unies sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international - 1994,

**Considérant** la Déclaration complétant la Déclaration de 1994 sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international - 1996,

**Considérant** la Résolution des Nations Unies 1996/31, concernant la Relation aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les Organisations Non Gouvernementales - 1996,

**Considérant** la Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix - 1999,

**Considérant** la Déclaration du Millénaire des Nations Unies - 2000,

**Considérant** la Déclaration de Johannesburg sur le Développement Durable - 2002,

**Considérant** la Charte de la Francophonie - 2005,

**Considérant** la Déclaration de Rio de Janeiro - 2012,

**Considérant** la Déclaration du G20 sur la lutte contre le terrorisme - 2015,

**Considérant** la Déclaration d'Oran de l'Organisation Non Gouvernementale Association Internationale Soufie Alawiyya (AISA) - 2015,

**Ayant attendu** que l'Organisation Non Gouvernementale Association Internationale Soufie Alawiyya (AISA), détenant **depuis 2014** le **Statut Spécial** accordé par le Conseil économique et Social des Nations Unies (ECOSOC), adhère à la Charte des Nations Unies et aux dispositions de la Résolution des Nations Unies 1996/31,

**Ayant attendu** que l'Organisation Non Gouvernementale Association Internationale Soufie Alawiyya (AISA), s'est réunie régulièrement, en **Cycle de conférences, festivals, séminaires, Mouvements de jeunesse et Atelier-Workshop** depuis **2009** avec le Centenaire de l'ordre soufi Alawi célébré à Mostaganem (Algérie) reconnu par l'UNESCO comme une école pour la tolérance et la convivialité interreligieuse (191 EX/32, 17 avril 2013, p. 2) et se poursuivant, en **2017**, à Paris (France) en atelier de travail-workshop, **en ce jour**,

**Ayant attendu** que l'Organisation Non Gouvernementale Association Internationale Soufie Alawiyya (AISA), s'est régulièrement réunie en réseau, dans le cadre du Cycle de conférences et Atelier-Workshop, dans divers territoires de la planète.

À savoir, en Afrique, en 2009, à **Mostaganem** (Algérie) ; en Europe, en 2010, à **Genève** (Suisse) ; en Amérique du Nord, en 2011, à **Montréal** (Canada) ; en Asie, en 2012, à **Bursa** (Turquie) ; en Afrique, en 2014, à **Mostaganem, Oran** (Algérie) ; en Europe, en 2014, à **Paris** (France), en 2014, à **Cannes et Toulouse** (France), en 2015, à **Drancy** (France) ; en Asie, en 2016, à **Istanbul** (Turquie) ; en Amérique du Nord, en 2016, à **New York** (États-Unis).

**Affirmant** que le **Réseau informel pour le Vivre Ensemble dans les Territoires adhérents et associés à la Francophonie (Réseau Synergie 17 ODD)** est fondé ce jour, le **vendredi 19 mai 2017**, par l'Organisation Non Gouvernementale Association Internationale Soufie Alawiyya (AISA),

**Affirmant** que « **le Réseau Synergie 17 ODD** » est un réseau ouvert et riche de parties-prenantes qui adhèrent à un socle de valeurs communes inspirées, en tout premier lieu, par la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction - 1981, par la Déclaration des Nations Unies sur la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationale – 1982, par la Déclaration des Nations Unies sur le droit des peuples à la paix – 1984, et par les différentes déclarations visant à éliminer le terrorisme, et les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour **lutter contre les inégalités sous toutes ses formes, éradiquer la pauvreté, protéger la planète, garantir la prospérité pour tous**, dans le cadre d'un nouvel agenda de développement durable sur 15 ans, comme recommandé par l'Organisation des Nations Unies en 2015,

**Affirmant** que « **le Réseau Synergie 17 ODD** » s'articule autour de représentants :

- D'organisations à but non lucratif impliquées, au plus haut niveau, dans **au moins un objectif** parmi les 17 Objectifs préconisés par la Déclaration de Rio de Janeiro - 2012 (17 ODD) ;
- De collectivités locales ayant une politique ferme de Développement Durable et d'actions pour le **Vivre Ensemble** ;
- Du secteur privé composé d'entreprises ayant au sein de leur politique managériale une démarche validée de **Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)**, ayant pour objectif la **sensibilisation aux enjeux du Vivre Ensemble, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité sous toutes ses formes** ;
- D'organisations religieuses et spirituelles œuvrant pour la **paix et le Vivre Ensemble** ;
- Et, **majoritairement** d'individus-citoyens adhérant aux valeurs du réseau, qu'ils soient anonymes ou au parcours notoirement reconnu.

**Affirmant** que « **le Réseau Synergie 17 ODD** » souhaite promouvoir les **17 Objectifs de Développement Durable ODD**,

**Affirmant** que les partenaires du réseau promeuvent la diversité culturelle, religieuse ou areligieuse, et souhaitent approfondir le développement de la culture de Citoyenneté du monde, promouvoir les valeurs de tolérance, d'ouverture et agir dans le sens du rapprochement des peuples, de la paix et du **Vivre Ensemble**.

**Affirmant** que « **le Réseau Synergie 17 ODD** » lutte contre la fracture numérique, culturelle et éducative et lutte également contre la fracture d'accessibilité aux droits fondamentaux,

**Affirmant** que « **le Réseau Synergie 17 ODD** » a décidé d'agir dans les zones en besoin de développement,

**Affirmant** que « **le Réseau Synergie 17 ODD** » adhère aux valeurs de la Charte de la Francophonie éditée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dans le cadre de son champ d'action territorial, et veut agir en matière de coopération internationale, dans l'esprit des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD),

**Affirmant** que « **le Réseau Synergie 17 ODD** » souhaite mutualiser ses moyens et compétences avec la Société civile, les collectivités territoriales, les partenaires institutionnels et privés dans les territoires où ses actions se développent,

**Affirmant** que les partenaires du réseau, ayant des besoins de développement sur leur territoire, souhaitent mutualiser leurs moyens entre eux et avec le monde de la Société civile à but non lucratif et le monde des entreprises citoyennes (RSE) luttant contre les discriminations sous toutes ses formes,

**Affirmant** que les partenaires du réseau sont engagés contre les discriminations faites aux femmes et souhaitent renforcer davantage la place de la femme au sein des sociétés civiles en lui donnant plus de visibilité et d'audibilité dans l'objectif de construire ensemble une société collective, multiple et modérée,

**Affirmant** que les partenaires du réseau accordent une place importante à la lutte contre la radicalisation et à la lutte contre les discriminations fondées sur la religion ou les croyances et appellent à la construction d'une communauté résiliente capable d'aider ses membres à rejeter les idéologies violentes et de s'épanouir dans le respect des différences de tous,

**Affirmant** que les partenaires du réseau œuvrent ensemble pour la préservation du patrimoine historique, spirituel matériel et immatériel de dimension locale ou universelle afin que la personne humaine de demain soit l'héritière de la transmission de cette connaissance millénaire laissée par les générations passées,

**Affirmant** que les partenaires du réseau, déjà engagés dans des projets de rapprochement des populations francophones et d'ailleurs, souhaitent intégrer davantage le réseau mondial d'une Francophonie ouverte sur le monde,

**Affirmant** que les partenaires du réseau veulent rendre accessible à leur population les programmes de formation, d'accès à la culture notamment par le biais des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), dans cette Société de la connaissance et du savoir, et ainsi favoriser le rapprochement des peuples et des Cultures.

#### **Les partenaires-signataires à la présente Déclaration,**

*Appelant les États-membres des Nations Unies à introduire auprès de l'Assemblée Générale des Nations Unies, et dans l'agenda de l'Organisation des Nations Unies la « **Journée Internationale du Vivre Ensemble** »,*

*Rappelant les principes proclamés dans la Charte des Nations Unies selon lesquels la reconnaissance de la dignité et de la valeur inhérentes à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,*

**Nous, partenaires-signataires, réunis ce jour et regroupés autour du réseau informel, « le Réseau Synergie 17 ODD », proclamons, solennellement, la Déclaration de Paris, dont les articles figurent ci-après, comme un idéal à atteindre dans un esprit de partenariat et de respect mutuel :**

#### **ARTICLE 1**

La présente **Déclaration de Paris** est notre cadre de référence commun afin que, dans la volonté de maintenir le développement harmonieux et durable des territoires, tous les individus et tous les organes de notre réseau, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par des actions concertées, de développer le respect de ces valeurs et d'en assurer, par des mesures et initiatives progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application effective.

Cette dynamique s'appuie sur une stratégie de développement dite « *Stratégie de Paris* ».

#### **ARTICLE 2**

Nous, partenaires-signataires, considérons les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), comme système de valeurs et de référence claire de notre réseau.

### ARTICLE 3

Nous, partenaires-signataires, appuyons notre démarche sur :

1. L'élaboration et la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la culture de la paix et de la sensibilisation à l'importance du rôle de la paix sur la prospérité, l'harmonie et la vie de la famille humaine,
2. Le développement d'initiatives et d'actions individuelles et collectives en vue de la détection et de la prise en charge précoce des facteurs pouvant conduire à la radicalisation et à la violence,
3. La création de réseaux pédagogiques, didactiques et de pôles de réflexion au profit des acteurs en charge de l'éducation et de la jeunesse,
4. La constitution de groupes de travail sectoriel dans le domaine des droits des femmes et de la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

### ARTICLE 4

Nous, partenaires-signataires, sommes convaincus que toutes les parties prenantes à la présente **Déclaration** doivent mutualiser leurs moyens pour faire face aux profondes transformations apparues suite à l'augmentation alarmante des barrières idéologiques, de la radicalisation religieuse et des replis identitaires partout dans le monde.

### ARTICLE 5

Nous, partenaires-signataires restons convaincus que la dynamique du développement humain est caractérisée par la prééminence des rôles de la diversité, de la jeunesse et de la place de la femme dans un rapport sain et fertile entre genres, générations, territoires et cultures. Dans le même mouvement, le développement de la société civile actuelle doit mettre un accent particulier sur la promotion des figures féminines méconnues ou tombées dans l'oubli, rendre audible la voix des femmes au sein des institutions officielles et des manifestations sociétales et à donner à tous les groupes discriminés et minoritaires une écoute et une protection effective contre les discriminations à leurs égards.

### ARTICLE 6

Nous, partenaires-signataires étant imprégnés et conscients des enjeux de notre époque, nous nous engageons à agir dans l'esprit de la **présente déclaration** et à respecter la Charte des Nations Unies. Fervents défenseurs du dialogue entre les Civilisations fondé sur des valeurs communes internationalement reconnues, nous nous engageons à mettre en place des activités concrètes, notamment dans les domaines de l'éducation, de la diversité culturelle, de la préservation du patrimoine, des sciences, de la communication et des médias. De plus, convaincus de la nécessité de protéger l'écosystème planétaire, le règne du vivant pour la sauvegarde de l'Humanité, nous nous engageons également à créer les conditions nécessaires pour mettre en place des actions **concrètes** et **concertées** destinées à promouvoir et à atteindre les **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**.

### ARTICLE 7

En outre, nous, partenaires-signataires, nous nous engageons, à promouvoir la création effective de la **Journée internationale du Vivre Ensemble** et à nous concerter chaque année, pour faire de cette Journée un moment de communion de notre réseau informel et de célébration de la culture de la paix dans le respect de la diversité culturelle, religieuse ou areligieuse. Cette journée sera l'occasion d'exprimer notre solidarité et notre désir de **vivre ensemble** et de **faire Ensemble** dans nos différences et notre diversité, partageant ainsi les valeurs de Paix et de prospérité, pour construire à l'avenir, un monde durable et solidaire, l'un avec l'autre et pas l'un contre l'autre.



## AISA ONG Internationale – un engagement pour la paix<sup>2</sup>

**Attachée à des valeurs spirituelles et universelles qui appellent à la paix et à la fraternité, AISA ONG Internationale est issue de la voie soufie Alawiyya. Celle-ci puise depuis plus d'un siècle dans les enseignements millénaires du soufisme et les actualise pour mener des actions concrètes au service de l'humanité.**

L'humanisme spirituel, dont le Cheikh al-'Alâwî, fondateur de la voie soufie Alawiyya, est un éminent représentant, est au cœur de l'engagement de l'association.

AISA ONG Internationale, et son président fondateur le Cheikh Khaled Bentounes, œuvrent au rapprochement des cultures, au respect de tous les êtres humains et de la nature.

AISA ONG Internationale témoigne que les valeurs essentielles de l'Islam spirituel contribuent à créer un monde plus juste et plus humain. AISA participe au dialogue entre les civilisations et les différentes traditions spirituelles. Par ses actions, l'ONG s'engage pour une éducation à la Culture de Paix. Elle est à l'initiative de la Journée Mondiale du Vivre Ensemble.

**Des hommes et des femmes, citoyens et citoyennes du monde, s'engagent dans les projets de AISA ONG Internationale afin de construire le monde de demain l'un avec l'autre, et non pas l'un contre l'autre.**



<sup>2</sup> <http://www.desireforpeace.org/>



AISA ONG Internationale a pour vocation principale de promouvoir la Culture de Paix. Elle contribue à l'émergence d'une société du Bien Vivre Ensemble en s'appuyant sur un héritage spirituel et en œuvrant dans le domaine de la dignité humaine, du rapprochement entre les peuples et de la fraternité mondiale.

L'Association Internationale Soufie Alâwiyya est un partenaire officiellement accrédité auprès de l'ONU et son Conseil Economique et Social (ECOSOC) pour ses compétences dans les domaines suivants :



Spiritualité



Culture et Paix



Égalité des genres



Éthique



Développement social



Environnement



Gouvernance



## Journée Mondiale du Vivre Ensemble<sup>3</sup>

La JMVE constitue un engagement fort au sein de la famille humaine, conjuguant les notions de citoyenneté, de pluralisme, d'humanisme et de spiritualité. Elle propose une dynamique de Paix et lance son message aux citoyens du monde afin de construire une société fondée sur le respect du vivant : *Vivre Ensemble, c'est Faire Ensemble*.

### **Pour cet évènement, AISA ONG Internationale se donne comme missions :**

1. Lancer un mouvement mondial en faveur d'une prise de conscience qu'un lien fraternel basé sur la Culture de Paix est une nécessité pour l'Humanité.
2. Donner à travers l'engagement citoyen – une impulsion pour une vision commune du vivre ensemble et permettre à des villes, des pays et des institutions d'adhérer activement à un mouvement reconnu au niveau international.
3. Concevoir un événement mondial fondé sur les valeurs essentielles auxquelles aspire une grande partie de l'humanité : pluralisme, équité, sacralité de la vie, respect de l'environnement, sagesse et Paix.
4. Démontrer par les actions de la Journée Mondiale du Vivre Ensemble, la capacité de chacun et chacune à agir en synergie, pour l'épanouissement de tous et toutes sur les plans intellectuel, social et spirituel.
5. Offrir aux participants et participantes la possibilité, dans leur quotidien, de reproduire l'expérience partagée lors de la Journée Mondiale du Vivre Ensemble, au travers de nouvelles attitudes inspirées par une gestion pacifiée des problèmes de la société et de la cité.

---

<sup>3</sup> <http://www.desireforpeace.org/>



Avec un nouveau regard, nous pouvons engendrer et véhiculer collectivement une mutation profonde pour construire la société de demain et proposer un outil permettant d'exprimer, haut et fort, cette volonté d'apprendre à mieux Vivre Ensemble.

**Les actions de la « Journée Mondiale du Vivre Ensemble » s'articulent autour de huit axes :**

1. Par **l'action citoyenne** et la réflexion partagée, la JMVE veut mettre en synergie les consciences où les vertus et les qualités de chacun et chacune sont mises en avant. Elle veut ainsi promouvoir une humanité par la culture du lien et une citoyenneté imprégnée des valeurs essentielles du Vivre Ensemble.
2. La JMVE invite à **construire des ponts**. En mobilisant la jeunesse, elle invite à la diffusion du message du vivre ensemble à l'échelle planétaire. Par les réseaux sociaux, elle favorise le brassage d'idées fécondes et la transmission des compétences, offrant un message d'espoir à la jeunesse de tous les pays. **Vivre Ensemble, c'est Faire Ensemble.**
3. La JMVE organise une plateforme sur **l'écologie**. Convaincu que le développement durable favorise la paix durable en encourageant le dialogue avec tous les acteurs de l'économie. Elle met en évidence le lien et l'interdépendance entre l'homme et la nature. Elle invite à informer, éduquer et promouvoir des pratiques novatrices.
4. La JMVE invite à puiser dans le patrimoine commun des sagesses de l'humanité pour renouer avec la **Paix et la spiritualité**. En revisitant les textes sacrés, elle met en lumière leur caractère universel. Elle favorise ainsi la réconciliation entre les cultures et les traditions de la famille humaine tout en nourrissant une spiritualité vivante qui donne sens à la vie.
5. La JMVE offre une scène pour **les musiques et l'art** des 5 Continents. Elle fait appel à des musiciens et des artistes pour célébrer cet événement et fédérer à travers la richesse, la créativité et la beauté de nos différences.



6. La JMVE s'engage à promouvoir **l'égalité et l'harmonie des genres**. Elle rappelle que c'est sous l'éclairage de l'énergie féminine, par essence porteuse de paix, que peut se réaliser la réconciliation homme-femme et leur complémentarité dans l'unité.
7. La JMVE encourage une **architecture à visage humain** basée sur la notion du mieux Vivre Ensemble. En créant un label, elle veut promouvoir la construction de maisons, de villages et de villes, fondée sur des concepts novateurs et écologiques, tout en sauvegardant le patrimoine urbanistique propre à chaque culture.
8. La JMVE propose de créer **l'Académie de Paix**. Son rôle est d'initier, d'enseigner une pédagogie et une méthode pour développer la Culture de Paix dans tous les segments de la société. Elle fédère les initiatives œuvrant dans ce sens. Chaque année, elle décernera un prix international, sous le label « JMVE », à une action pour une meilleure éducation au Vivre Ensemble et à la Culture de Paix.





## WORKSHOP 19 MAI 2017 À PARIS POUR CONSTRUIRE LE « DÉCLARATION DE PARIS » PORTÉE DANS LES RESEAUX DE L'ONU EN SEPTEMBRE 2017<sup>4</sup>

### **La JMVE devient la JIVE**

L'Assemblée Générale de l'ONU proclame des journées internationales et non des journées mondiales. C'est pourquoi la décision a été prise en janvier 2017 d'œuvrer désormais à la proclamation de la Journée Internationale du Vivre Ensemble. La JMVE devient donc la JIVE.

### **Un Workshop (atelier) pour aboutir à la « Déclaration de Paris »**

Afin d'appuyer au mieux cette démarche de création de la JIVE, AISA ONG Internationale doit porter devant l'ONU une déclaration suivant les normes onusiennes. Avec l'aide d'un expert, AISA ONG Internationale organisera un workshop avec pour objectif l'élaboration et la ratification d'une déclaration appelée « Déclaration de Paris ». Ce workshop, qui réunira des personnalités et des organisations internationales soutenant le projet, se déroulera le 19 mai 2017 au siège de l'UNESCO à Paris.

### **Travail de terrain et influence : deux axes complémentaires**

La campagne de mobilisation pour la JIVE s'est développée selon deux axes complémentaires : un lobbying auprès de responsables influents avec notamment le workshop du mois du 19 mai 2017, et un travail de proximité qui mobilisa, notamment les parties prenantes aux Nations Unies, les consciences citoyennes et donne force et crédibilité à la démarche.

---

<sup>4</sup> <http://www.desireforpeace.org/>



## Vivre ensemble : soutien massif de la société civile mondiale à l'initiative de Cheikh Bentounès<sup>5</sup>

Depuis le 19 janvier 2014, le « Statut Consultatif Spécial » a été attribué à l'association internationale soufie Alawiyya, AISA ONG INTERNATIONALE (<http://aisa-ong.org>), issue elle-même de la Tariqa éponyme, par un Comité de plusieurs États Membres de l'ONU. L'organisation est devenue, depuis lors, un partenaire officiellement accrédité auprès de l'ONU ; ce qui lui donne le droit de participer activement en tant qu'observateur, aux réunions du Conseil Économique et Social de l'ONU (ECOSOC) et de prendre part aux différentes réunions stratégiques impliquant les Nations Unies et la Société Civile.

Ainsi, en tant qu'Organisation Non Gouvernementale internationale (ONG), elle est considérée comme possédant une expertise qui intéresse l'ONU sur le rôle des organisations spirituelles et religieuses dans la gouvernance mondiale, la paix, les questions de genre, le développement social, l'éthique, l'environnement, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et particulièrement la question centrale du Vivre-Ensemble.

La dimension spirituelle, comprise dans son sens universel est ainsi reconnue comme un facteur important pour l'épanouissement d'une culture de paix dans le monde.

Investi de sa mission de vie, Cheikh Khaled Bentounès parcourt le monde, concentré et solidement armé d'un trièdre : Une ONG (AISA), un projet central (La Paix comme outil de partage et de communion des êtres qui peuplent la planète bleue) et enfin une cible (le Vivre-Ensemble).

Depuis son dernier passage remarqué, en septembre 2017, à New York, lors de la 72<sup>-ème</sup> session de l'Assemblée Générale de l'ONU, l'homme muni de sa forte détermination et de ses équipes de terrain aura convaincu des centaines d'acteurs importants, dont les ONG influentes accréditées auprès des Nations Unies.

<sup>5</sup> <https://www.algerie1.com/societe/vivre-ensemble-soutien-massif-de-la-societe-civile-mondiale-a-linitiative-de-cheikh-bentounes>



Les soutiens affluent de la Caraïbe, de l'Europe, de l'Asie, de l'Océanie, des Amériques, de l'Afrique et en particulier de l'Algérie qui va déposer le projet de résolution. Parmi ces ONG internationales, le Cheikh Bentounès peut compter sur le soutien officiel et indéfectible de l'ONG de la Caraïbe française Planète Action 21, l'ONG italienne New Humanity, l'ONG japonaise Arigatou International ou encore l'ONG algérienne NADA, de défense des droits de l'enfant.

La liste ne cesse de croître et le Cabinet du Secrétariat Général de l'ONU accuse réception de l'afflux de ces soutiens pour que soit adoptée, dans les délais les meilleurs, par consensus, la Résolution rédigée en partenariat avec les avocats de l'ONG AISA et les experts de la mission algérienne à l'ONU.

Pour cela, face à la complexité des enjeux et à la portée mondiale de son projet auprès de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, par une résolution à présenter à ses États-membres, Cheikh Bentounès, avec le Conseil d'administration de l'organisation, a, depuis 2016, choisi de se faire accompagner dans son initiative, en confiant le pilotage aux compétences aguerries d'un cabinet international d'avocats franco-canadien Benkhalifa Cabinet (MBC) INC. renommé en la matière, dont le siège se trouve à Montréal (<http://mbcinc-law.com>).

Ce cabinet, membre du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact), est reconnu pour son expertise dans le Droit International, les modes alternatifs de gestion des conflits (PRD), le Développement Durable - Responsabilité Sociétale (RSE) et les stratégies de mobilisation, de négociations et d'accompagnement, en réseaux, des organisations dans les procédures auprès de l'Organisation des Nations-Unies (ONU).

## Représentation auprès des Nations Unies

Mandaté à cet effet, avec ses équipes dédiées, Me Mohamed Benkhalifa, Président du groupe MBC INC., médiateur, coach certifié, avocat au Barreau de Paris et au Barreau du Québec représente, en personne, les intérêts de l'organisation auprès des Nations Unies, des Ambassades des États-membres de l'ONU à New York et des organisations internationales.



## Colloque International d'appui à la Journée Internationale du Vivre Ensemble, le 30 & 31 décembre 2017 à Cannes.<sup>6</sup>

AISA ONG Internationale organise, au Mimosas Resort de Cannes-Mandelieu et dans le cadre de son Congrès annuel, un Colloque sur le thème « Le Vivre Ensemble, la réconciliation de la famille humaine » les 30 et 31 décembre 2017.

Cette rencontre est organisée dans le cadre du débat engagé par la 72ème Assemblée Générale des Nations Unies au sujet de la résolution déposée à son initiative en vue de la proclamation de la Journée Internationale du Vivre Ensemble aux Nations Unies, Le colloque sera précédé d'un séminaire à destination des jeunes, intitulé « Donner une âme au Vivre Ensemble, l'avenir en commun », du 26 au 29 décembre 2017 et articulé autour de quatre ateliers : Dix Clés pour une Culture de Paix, L'interprétation spirituelle du dogme de l'islam, META : une méthode de Management Éthique et Alternatif, Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, pour leur permettre de construire leur avenir l'un avec l'autre et non pas l'un contre l'autre.

Ce Colloque présentera la synthèse des travaux de AISA ONG Internationale sur les quatre thèmes de la Déclaration de Paris du 19 mai 2017 comprenant la création du Réseau Synergie autour des 17 ODD des Nations Unies. Comment ces derniers peuvent-ils nous aider à aller vers la reconnaissance de l'unité d'une humanité en tant que sujet vivant, juridique, social et politique, responsable de la régulation du monde dans l'intérêt de tous ? À la compétition de la vision pyramidale se substitue la coopération, à l'individualisme destructeur se substituent l'altruisme et la synergie constructifs et générateurs de bienfaits, une intelligence collective favorisant une connaissance partagée.

Le Colloque proposera également deux tables rondes animées par des personnalités d'envergure internationale, universitaires, politiques, journalistes, pédagogues, juristes et leaders spirituels.

L'appel de Cannes à se mobiliser pour agir tous les 16 mai, dans le cadre de la JIVEP, au travers du réseau « **Synergie 17 ODD** ».

---

<sup>6</sup> <http://www.desireforpeace.org/>

